



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Essonne

## **Phase d'ajustement du mouvement intra départemental rentrée 2025**

### **I Affectation à titre provisoire**

a. **Les personnels concernés**

Tous les enseignants qui n'ont pas obtenu d'affectation à l'issue de la phase principale ou qui n'avaient pas pu participer (ineat, réintégration tardive...).

b. **Postes disponibles**

- Les postes restés vacants ou libérés après les opérations de la phase principale du mouvement, y compris les postes spécifiques et les postes à profil.
- Les postes ouverts à la suite des mesures d'ajustement de carte scolaire.
- Les regroupements des compléments de temps partiels et de décharges non attribués aux titulaires de secteur.

c. **Conditions d'affectation à titre provisoire**

Les postes sont attribués à titre provisoire, et pour la seule durée de l'année scolaire 2025-2026.

***Les enseignants peuvent être affectés en dehors de leurs vœux. A l'issue des opérations du mouvement, tous les enseignants seront affectés en fonction des nécessités de service et des besoins du département.***

### **II Affectation sur postes spécifiques (postes à pré requis) restés vacants**

Les enseignants intéressés, s'ils sont déjà titulaires ***d'un poste définitif de nature différente***, peuvent, déposer leur candidature via colibris pour un ou plusieurs postes spécifiques et seront affectés en AFA. Les enseignants sans affectation peuvent postuler et seront affectés à titre provisoire (PRO).

Ces dispositions concernent également les enseignants à temps partiel qui accepteraient de changer d'affectation ***sur proposition*** de leur Inspecteur de l'Éducation nationale dans le cadre des réunions d'organisation de service programmée en circonscription, à l'issue de la phase principale du mouvement.

**Précision :**

Les enseignants qui obtiennent une affectation à titre définitif pour la rentrée 2025, ne peuvent postuler en AFA, ***sauf à perdre le bénéfice du poste à titre définitif.***

**Remarque :** A l'issue de la 3<sup>ème</sup> année d'affectation consécutive en AFA, l'enseignant choisit de retourner sur le poste dont il est titulaire ou de participer au mouvement provisoire. ***S'il souhaite être affecté en AFA plus de 3 ans, il perdra son poste à titre définitif et sera affecté à titre provisoire.***

### **Conditions d'obtention des postes à pré requis :**

- **Les postes de direction** : Les enseignants intéressés pourront candidater via colibris, l'IEN de la circonscription concernée par le poste, fera parvenir son avis au service du mouvement. Les avis favorables seront départagés par le barème et la liste d'aptitude de direction le cas échéant.
- **Les postes en Segpa et ULIS collège** : Les enseignants intéressés pourront candidater via colibris, les inspections école inclusive feront parvenir leur avis au service du mouvement. Les avis favorables seront départagés par le barème et le CAPPEI le cas échéant.
- **Les postes en établissement spécialisés** : Les enseignants intéressés pourront candidater via colibris, les inspections école inclusive feront parvenir leur avis au service du mouvement. Les avis favorables seront départagés par le barème et le CAPPEI le cas échéant.
- **Les postes de CPC** : Les enseignants intéressés pourront candidater via colibris, les circonscriptions concernées classeront les candidatures à l'issue d'un entretien. Les affectations se feront dans l'ordre du classement.
- **Les postes en ULIS école** : Les enseignants intéressés pourront candidater via colibris, l'IEN de la circonscription concernée par le poste, fera parvenir son avis au service du mouvement. Les avis favorables seront départagés par le barème et le CAPPEI le cas échéant.
- **Les postes bilinguisme** : Les enseignants intéressés pourront candidater via colibris. Ils seront convoqués pour un entretien date à venir. Les avis favorables seront départagés par le barème. Les détenteurs de la DNL seront prioritaires et exemptés d'entretien.

### III Affectation sur postes à profil

Il s'agit de postes qui en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement sont attribués, hors barème après entretien. Les affectations se feront dans l'ordre du classement des avis favorables.

**IMPORTANT** : Pour l'ensemble des postes spécifiques et postes à profil de la phase d'ajustement, les enseignants qui occupent déjà à titre provisoire (AFA ou PRO), les postes en 2024-2025 pourront être maintenus sauf avis contraire de l'IEN.

### IV Calendrier :

Pour les postes de direction, SEGPA, ULIS collège lycée, école et en établissements spécialisés : Les dossiers de candidatures devront parvenir via colibris entre le **5 juin 2025 et le 12 juin 2025**. Les avis seront transmis à la DIPER 2.

Pour les postes bilinguisme : Les dossiers de candidatures devront parvenir directement via colibris entre le **5 juin 2025 et le 12 juin 2025**. Les avis, suite aux entretiens, seront transmis à la DIPER.

Pour les postes de CPC : Les dossiers de candidatures devront parvenir directement via colibris entre le **5 juin 2025 et le 12 juin 2025**. Les entretiens seront organisés par les circonscriptions concernées à partir du **13 juin 2025**. Les avis et classement, suite aux entretiens, seront transmis à la DIPER.

Pour les postes à profil : Les dossiers de candidatures (lettre de motivation, CV, dernier rapport d'inspection ou RDVC) devront être soumis à l'avis de l'IEN de la circonscription d'origine puis transmis à la DIPER 2 entre le **5 juin 2025 et le 12 juin 2025**, uniquement **VIA COLIBRIS**. Les candidats seront convoqués pour un entretien à partir 13 juin 2025.

Les postes spécifiques et les postes à profil vacants seront accessibles sur Ariane à partir du 5 juin 2025.

Les affectations seront mises à jour au fur et à mesure sur IPROF.

<b>ENSEIGNANT A LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY MEROGIS</b>	
<b>TEXTES DE REFERENCE</b>	Circulaire n° 2020-057 du 9-3-2020 ; « Enseignement en milieu pénitentiaire ».
<b>DESCRIPTION DU POSTE</b>	<p>L'enseignant sera appelé à exercer auprès des personnes mineures et majeures détenues à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.</p> <p>Les critères essentiels de recrutement pour cette structure sont l'expérience acquise auprès d'apprenants mineurs ou majeurs en difficulté et la motivation pour exercer dans le cadre d'un établissement pénitentiaire.</p> <p>Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. À l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si le Proviseur - directeur de l'Unité Pédagogique Régionale, le Proviseur adjoint au Proviseur de l'UPR - directeur de l'enseignement et les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Les professeurs qui restent affectés en milieu pénitentiaire à l'issue de cette première année et qui sont détenteurs du CAPPEI, seront affectés à titre définitif sur leur poste.</p>
<b>CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES</b>	<p>L'enseignement est dispensé dans un centre scolaire, unité locale d'enseignement implantée dans des locaux situés à l'intérieur de la Maison d'Arrêt qui accueille principalement des prévenus ou des condamnés à de courtes peines entraînant une rotation importante des effectifs.</p> <p>Chaque unité locale est gérée par un enseignant, responsable local d'enseignement.</p> <p>Les RLE comme tous les enseignants de la MA de Fleury :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si ils appartiennent au corps des professeurs des écoles, sont par délégation sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur adjoint au Proviseur de l'UPR de Paris - directeur de l'enseignement et sous l'autorité pédagogique de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH Ecole Inclusive Est de l'Essonne.</li> <li>- si ils appartiennent aux corps des professeurs du second degré, sont par délégation sous l'autorité du Proviseur adjoint au Proviseur de l'UPR de Paris - directeur de l'enseignement.</li> </ul> <p>Les disciplines enseignées doivent tenir compte des nécessités du service, établies en fonction des besoins de la population pénale et des contraintes fixées par l'administration pénitentiaire.</p> <p>Les enseignants peuvent être placés dans des situations contraignantes du fait de la configuration des locaux et du profil des élèves. Cela nécessite autorité naturelle, calme, maîtrise de soi, neutralité et discrétion dans le respect du règlement pénitentiaire.</p> <p>L'organisation du service prend en compte la nécessité d'aménagement du service hebdomadaire d'enseignement de 21 heures par annualisation du temps de travail au-delà de 36 semaines.</p> <p>Une semaine d'adaptation est organisée pour les personnels affectés.</p> <p>L'enseignant participe, la première année, à une semaine de stage à l'école nationale de l'administration pénitentiaire à Agen et deux semaines à l'INSHEA à Suresnes.</p> <p>Durant l'année scolaire, l'enseignant participe à diverses réunions dans le cadre de ses missions notamment aux commissions locales d'enseignement.</p> <p>Chaque enseignant s'inscrit dans le projet pédagogique local élaboré en équipe sous la responsabilité du Proviseur de l'U.P.R et par délégation du</p>







**ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (U2EA)**

<b>TEXTES DE REFERENCE</b>	Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.
<b>DESCRIPTION DU POSTE</b>	<p>L'U2EA est implantée dans une école élémentaire et travaille en collaboration étroite avec un établissement médico-social.</p> <p>L'enseignant coordonnateur spécialisé assure le fonctionnement de l'U2EA dans ses aspects pédagogiques, logistiques et relationnels.</p> <p>Missions de l'enseignant au sein de l'UEEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et assurer les interventions pédagogiques.</li> <li>- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.</li> <li>- Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'U2EA une participation pleine à la vie de celle-ci.</li> <li>- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions conduites en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé, thérapeute, ...).</li> <li>- Partager et construire avec les professionnels l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.</li> <li>- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.</li> <li>- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.</li> <li>- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration entre l'école où il est affecté et l'équipe de professionnels de l'ESMS avec laquelle il travaille.</li> <li>- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant scolarisé au sein de l'U2EA.</li> <li>- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'U2EA.</li> </ul>
<b>CONDITIONS SPECIFIQUES D'EXERCICE</b>	<p>Le professeur des écoles spécialisé travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé de la circonscription où est implanté le dispositif.</p> <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste.</p>
<b>PROFIL SOUHAITE</b>	Professeur des écoles spécialisé (CAPPEI ou équivalent) avec expérience des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.
<b>COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS DU POSTE</b>	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en équipe avec des partenaires différents.</li> <li>- Favoriser l'établissement de relations de confiance.</li> <li>- Prendre en compte de façon permanente le comportement et les besoins des élèves.</li> <li>- Communiquer autant que nécessaire avec les familles.</li> </ul> <p>Avoir des connaissances suffisantes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).</li> <li>- Les troubles du spectre de l'autisme et l'adaptation spécifique des démarches pédagogiques.</li> <li>- Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire.</li> <li>- Le cahier des charges des UEEA.</li> </ul>

**Missions de chargé de mission de l'APADHE – Département de l'Essonne**

<p><b>Présentation de l'APADHE :</b></p>	<p>L'APADHE est un dispositif de l'Education Nationale mis en place dans chaque département sous l'autorité de l'IA-DASEN.</p> <p>L'APADHE permet d'assurer la continuité des apprentissages et le maintien du lien social en cas de rupture de scolarité de l'élève pour raison médicale.</p> <p>La mise en œuvre de l'APADHE relève conjointement de l'IEN Ecole inclusive Centre et du Médecin Conseiller technique auprès de l'IA-DASEN.</p> <p>Le chargé de mission de l'APADHE, référent de la scolarité des élèves malades et désigné par l'IA-DASEN, coordonne les actions de l'APADHE. C'est un enseignant du 1<sup>er</sup> degré, bénéficiant d'une décharge de service correspondant à la quotité de service réalisé au sein de l'APADHE.</p>
<p><b>Missions du poste</b></p>	<p>Sous la responsabilité de l'IEN Ecole inclusive Centre, le chargé de mission de l'APADHE assure les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'APADHE en faveur des élèves malades ou accidentés.</li> <li>- Ecoute, conseil et orientation des familles des élèves malades ou accidentés.</li> <li>- Réception et estimation des demandes faites par toute personne impliquée auprès de l'élève.</li> <li>- Recueil des informations nécessaires à la constitution des dossiers de demande ainsi que de l'accord des responsables légaux de l'élève. Analyse des besoins et arbitrage entre les demandes et les moyens horaires.</li> <li>- Transmission des demandes pour validation au service de la promotion de la santé en faveur des élèves. Lien régulier avec le Médecin conseiller technique pour les pathologies organiques en fonction des besoins ; réunion hebdomadaire avec le Médecin conseiller technique adjoint pour les pathologies psychiques.</li> <li>- Elaboration, contractualisation et suivi du projet pédagogique de l'élève malade ou accidenté en concertation avec les différents acteurs en lien avec les besoins scolaires et les contraintes liées à l'état de santé de l'élève (fatigue, angoisses, traitements...).</li> <li>- Organisation et participation aux réunions au sein des établissements pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets (répartition des heures allouées, vigilance par rapport à la prise en compte des évaluations, aux aménagements et à la préparation des examens, à l'orientation).</li> <li>- Recherche de professeurs volontaires (en priorité ceux de l'élève ou de l'établissement), rédaction et transmission des documents liés à l'intervention et à la rémunération des professeurs.</li> <li>- Suivi des HSE engagées et dépensées ; Tenue des états des HSE reçus des établissements.</li> <li>- Transmission régulière aux services administratifs de la DOS.</li> <li>- Coordination de l'équipe des enseignantes spécialisées rattachées aux services pédiatriques des hôpitaux de l'Essonne pour les missions auprès d'élèves du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>- Relation avec les centres scolaires des grands hôpitaux parisiens.</li> <li>- Tenue à jour des fichiers de l'APADHE. Rédaction d'un bilan annuel relatif à la scolarisation des élèves malades transmis à l'IEN Ecole inclusive Centre et aux médecins conseillers techniques en fin d'année scolaire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail avec les associations partenaires (Réseau Ile de France Hémato-Onco Pédiatriques RIFHOP, "Ecole à l'Hôpital", Service d'accompagnement des mères lycéennes SAMELY ; préparation et participation aux journées de formation).</li> <li>- Promotion de l'APADHE; participation aux réunions des chefs d'établissements, directeurs d'écoles, enseignants référents, infirmières scolaires etc. en fonction des demandes et des besoins.</li> <li>- Elaboration d'un fichier d'enseignants volontaires.</li> <li>- Participation aux réunions pluriannuelles des coordonnateurs de l'APADHE d'île-de France.</li> <li>- Mise en œuvre des projets TED-i (robots de télé-présence) en collaboration avec les différents acteurs impliqués : évaluation des situations d'élèves, élaboration et présentation du projet aux familles et aux établissements, suivi du projet.</li> </ul>
<b>Profil et compétences spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), du champ et de la réglementation de l'Ecole inclusive, des textes relatifs de l'APADHE et à la Santé scolaire.</li> <li>- Sens des relations humaines.</li> <li>- Aptitudes à la conduite de réunions, au travail en équipe et en partenariat.</li> <li>- Qualités d'organisation, d'analyse et de synthèse.</li> <li>- Rigueur dans la gestion administrative.</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique.</li> <li>- Discrétion, disponibilité et mobilité.</li> </ul>
<b>Affectation</b>	<p>Poste itinérant basé à la circonscription Ecole inclusive Centre – DSDEN, bâtiment de la Préfecture – 3<sup>ème</sup> étage, Evry-Courcouronnes.</p> <p>Mobilité sur l'ensemble du département et/ou sur un secteur défini par l'IEN Ecole inclusive Centre</p>

## Coordonnatrice ou coordonnateur de la cité éducative

### I. Description générale du poste

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de la cité éducative a pour mission générale d'assister le comité de pilotage de celle-ci dans la mise en œuvre du programme national des cités éducatives.

Ce programme emblématique de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers est issu de pratiques locales de coopération éducative et de réflexions d'acteurs de terrain.

*La « cité éducative » a pour objectif de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés de lutter encore plus résolument contre la ségrégation, et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants. L'enjeu est double :*

- **élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse**, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes, afin de réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération ;
- **bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs** autour de l'Ecole,<sup>1</sup>

Le coordonnateur (coordonnatrice) de la cité éducative est placé(e) sous l'autorité conjointe de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et du Principal chef de file de la cité éducative.

Il ou elle travaille étroitement avec la cheffe de projet cité éducative désignée par les villes et la chargée de mission départementale des cités éducatives.

Il ou elle est amené(e) à représenter les pilotes dans des instances ou réunions en lien avec les dossiers qui lui sont confiés.

### II. Missions

- Assurer le suivi du projet de cité éducative, de son évaluation et en rendre compte aux pilotes
- Produire et analyser des outils de pilotage : tableaux de bord, synthèse des évaluations
- Animer les commissions thématiques de mise en œuvre de la programmation annuelle
- Organiser la diffusion des informations, la mutualisation des ressources et la valorisation des actions engagées au sein des cités éducatives,

---

<sup>1</sup> Vade-mecum, Les Cités Éducatives, Avril 2019

- Renforcer le maillage éducatif local en travaillant avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (éducation nationale, préfecture, ville, associations, parents...)

### **III. Connaissances et compétences attendues**

**Ce poste nécessite :**

- Une loyauté institutionnelle
- Une bonne connaissance du système éducatif 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
- Une bonne connaissance de l'Education prioritaire et des dispositifs de politique de la ville
- Des compétences avérées en matière de gestion de projet (planification, formalisation - bilan, projet, tableau de bord)
- Une réelle aptitude à la communication écrite et orale : écoute, dialogue, animation de réunions
- De capacités d'organisation et de rigueur
- Une bonne maîtrise des outils informatiques
- Une capacité à représenter l'Education nationale auprès de partenaires institutionnels : villes, autres services d'Etat, CAF, etc. (loyauté et positionnement institutionnel)

### **IV. Cadre statutaire**

Ce poste est ouvert aux enseignants et enseignantes du 1<sup>er</sup> degré.  
Une expérience solide en éducation prioritaire est fortement souhaitée.

### **V. Conditions d'exercice**

- Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » à mi-temps soit 803 heures annuelles
- Lieu d'exercice : à définir avec les pilotes de la cité
  - Sainte-Geneviève-des-Bois / Saint-Michel-sur-Orge/ Fleury-Mérogis

### **VI. Renseignements et candidature**

Votre demande doit comporter un CV et une lettre de motivation.

Adresser votre candidature, sous couvert de votre supérieur hiérarchique, à Madame l'Inspectrice d'Académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne

Candidature à adresser par courriel aux adresses suivantes :

[ce.ia91.daasen@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.daasen@ac-versailles.fr)

[Thomas.Clevede1@ac-versailles.fr](mailto:Thomas.Clevede1@ac-versailles.fr)





**COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP**

TEXTES DE REFERENCE	LOI n° 2005-380 DU 23 avril 2005 BO n°23 DU 5 juin 2014 (circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014) BO n°18 DU 5 mai 2011 (circulaire n°2011-071 du 2 mai 2011)
DESCRIPTION DU POSTE	Le coordonnateur travaille sous l'autorité des pilotes du réseau, chef d'établissement et IEN de la circonscription
CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES	Il assure des missions d'ordre pédagogique, administratif et de communication. Il est impliqué dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de réseau.  En concertation, avec les autres membres du comité de réseau, il élabore les ordres du jour, lance les invitations, rédige et diffuse le compte rendu. Il rédige un rapport d'activité en fin d'année.
PROFIL	Il appréhende les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire,
QUALIFICATIONS NECESSAIRES	Il appréhende les enjeux de continuité et de cohérence entre le premier et le second degré.
COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS	Il travaille en étroite relation avec les équipes du collège et les équipes des écoles composant le réseau, en particulier avec les directeurs d'école.  Il a le sens de la communication en interne mais également avec tous les partenaires du réseau, en particulier avec ceux qui sont concernés par la politique de la ville.  Il veille à l'articulation des différents dispositifs. Il favorise la mise en œuvre du socle commun.  Il tient à jour la mémoire du réseau afin de toujours être en mesure, en réunissant ou en créant les outils nécessaires, de répondre aux demandes concernant la vie du réseau.

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL  
EDD, SCIENCES ET TECHNOLOGIE**

TEXTES DE REFERENCE	BO n° 30 du 23 juillet 2015 Circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015
DESCRIPTION DU POSTE  CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES	<p>Le conseiller pédagogique exerçant une mission départementale est placé sous l'autorité d'un inspecteur pilote.</p> <p>L'ensemble des conseillers pédagogiques en mission départementale constitue une équipe coordonnée par l'adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale.</p> <p>Le conseiller pédagogique qui exerce une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré mais ses actions se concentrent sur un domaine d'enseignement pour lequel il possède une qualification reconnue.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'I.E.N. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p>
PROFIL  QUALIFICATIONS NECESSAIRES	<p>Le conseiller pédagogique exerce une mission départementale.</p> <p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaire d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée.</p> <p>Il doit disposer d'une compétence spécifique dans un niveau ou un domaine d'enseignement, expertise développée lors d'études universitaires ou par une expérience professionnelle spécifique. (éducation physique et sportive, langues vivantes étrangères, langues et cultures régionales, éducation musicale, arts visuels, enseignement en maternelle, enseignement et numérique).</p>
COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique doit être compétent dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage, connaissances dans les différents domaines disciplinaires scientifiques.</li> <li>• de la formation : expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté,</li> <li>• de la relation et de la communication : capacité à dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, à mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, à travailler en équipe, de la maîtrise des outils informatiques (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie).</li> </ul> <p>Le CPD EDD, sciences et technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anime le groupe départemental EDD, science et technologie</li> <li>• Analyse les besoins en formation des équipes enseignantes</li> <li>• Conçoit et assure des formations à destination des enseignants et de</li> </ul>

formateurs.

- Accompagne les écoles dans la labellisation E3D et apporte son expertise à la conception et au suivi des projets pédagogiques innovants (CNR, laboratoires...) en lien avec l'EDDST.
- Assure une veille informationnelle en lien avec la discipline et en assure la diffusion.
- Dynamise les liens avec les partenaires scientifiques du département et la recherche et les accompagne (scientifiques, collectivités territoriales...) en veillant à la conformité des offres avec les programmes de l'éducation nationale.
- Précise les compétences attendues des intervenants éventuels et les complémentarités entre ces derniers et les enseignants des classes dans la préparation, la conduite et l'évaluation de projets élaborés.
- Elabore des chartes et des conventions visant la mise en relation des écoles et des différents partenaires.
- S'inscrit dans la dynamique du cycle 3 en relayant les actions du groupe EDD sciences et technologie auprès des collègues.
- Développe des actions pour dynamiser l'enseignement des sciences et de la technologie en appui sur les fondamentaux et accompagne les projets innovants dans le cadre du CNR.
- Dynamise la pratique des enseignements scientifiques en animant des groupes de travail sous l'autorité de l'IEN.
- Assure le suivi des tableaux de bord

Le CPD EDD, sciences et technologie présente le profil suivant :

- Des connaissances solides en didactique des sciences
- Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du département et hors département) ;
- Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics ;
- Etre capable d'animer des groupes de travail ;
- Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques ;
- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ;
- Avoir un excellent positionnement institutionnel.

**DIRECTEUR D'UNE ECOLE SITUÉE EN  
REP+**

TEXTES DE REFERENCE	Loi 2005-380 du 23 avril 2005      Décret 2002-1164 du 13 septembre 2002 Décret 89-122 du 24 février 1989 BO n°23 du 5 juin 2014 (circulaire 0°2014-077 du 4 juin 2014) Arrêté du 21 <u>juin</u> 2011 ( <u>BO</u> n°27 du 7 <u>juillet</u> 2011)
DESCRIPTION DU POSTE	Le directeur d'école situé en REP+ exerce dans le cadre du décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux fonctions de tout directeur.
CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES	En outre, <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est membre de droit du comité de réseau;</li> <li>• Il veille à la cohérence entre le projet d'école et le Projet de réseau.</li> </ul>
PROFIL QUALIFICATIONS NECESSAIRES  COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSION	Un directeur d'école doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;</li> <li>• avoir la capacité à travailler dans un cadre élargi et faire vivre le concept de réseau;</li> <li>• animer une équipe d'école élargie</li> <li>• travailler en relation étroite avec le coordonnateur de réseau ;</li> <li>• développer une culture de l'évaluation sur la base d'indicateurs propres au réseau;</li> <li>• être l'interlocuteur privilégié des partenaires, élus locaux et associations concernés par la politique de la ville.</li> <li>• animer des dispositifs spécifiques</li> </ul>

**DIRECTEUR D'ECOLE A DECHARGE TOTALE D'ENSEIGNEMENT EN  
REP**

TEXTES DE REFERENCE	Loi 2005-380 du 23 avril 2005      Décret 2002-1164 du 13 septembre 2002 BO n°23 du 5 juin 2014 (circulaire 0°2014-077 du 4 juin 2014) BO n°29 du 22 juillet 2010 (Circulaire 2010-096 du 7 juillet 2010)
DESCRIPTION DU POSTE	Le directeur d'école concernée exerce dans le cadre du décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux fonctions de tout directeur.
CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est membre de droit du comité exécutif du comité de réseau ;</li> <li>• Il veille à la cohérence entre le projet d'école et le projet de réseau.</li> </ul>
PROFIL QUALIFICATIONS NECESSAIRES  COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSION	Le directeur d'école concerné doit: <ul style="list-style-type: none"> <li>• appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire,</li> <li>• coordonner une équipe d'école élargie,</li> <li>• animer les dispositifs spécifiques,</li> <li>• avoir la capacité à travailler dans un cadre élargi et faire vivre le concept de réseau,</li> <li>• être l'interlocuteur privilégié des partenaires, élus locaux et associations concernés par la politique de la ville.</li> <li>• travailler en étroite relation avec le coordonnateur de réseau</li> <li>• développer une culture de l'évaluation, sur la base d'indicateurs propres au réseau</li> </ul>

POSTES A PROFIL - 2EME PHASE  
AFFECTATION A TITRE PROVISOIRE

CIRCONSCRIPTION	FICHE DE POSTE	NOMBRE DE POSTES VACANTS	LOCALISATION	RNE
DSDEN	CONSEILLE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EDD SCIENCES ET TECHNOLOGIE	1	EVRY COURCOURONNES	0911248M
IEN ATHIS	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	E.M.PU JULES FERRY ATHIS MONS	0911035F
IEN ATHIS	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	CLG MICHEL RICHARD DELALANDE ATHIS MONS	0911027X
IEN ARPAJON	ENSEIGNANT D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS ET D'UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE - UPE2A/UPS	0,5	E.P.PU AUVERS ST GEORGES	0910139G
IEN BRUNOY	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	E.E.PU G BRASSENS EPINAY SOUS SENART /CLG LA VALLEE EPINAY SOUS SENART	0910873E
IEN CORBEIL	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME - U2EA	1	E.E.PU PABLO PICASSO CORBEIL ESSONNES	0911520H
IEN CORBEIL	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	E.M.PU LA NACELLE CORBEIL ESSONNES	0911208U
IEN DRAVEIL	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	E.E.PU FREDERIC JOLIOT CURIE VIGNEUX /CLG ELUARD VIGNEUX SUR SEINE	0910214N
IEN ECOLE INCLUSIVE	PROFESSEUR RESSOURCES POUR ECOLE INCLUSIVE EHP	1	EVRY COURCOURONNES	0919999Z
IEN ECOLE INCLUSIVE	ENSEIGNANT AUPRES DES MINEURS PLACES AU CENTRE EDUCATIF FERME	1	CLG DE LA GUYONNERIE BURES SUR YVETTE	0910967G

IEN ECOLE INCLUSIVE	COORDONATEUR RESEAU APADHE	0,5	EVRY COURCOURONNES	0911731M
IEN ECOLE INCLUSIVE	ENSEIGNANT A LA MAISON D'ARRET DE FLEURY-MEROGIS	1	FLEURY MEROGIS	0910863U
IEN ECOLE INCLUSIVE	ENSEIGNANT REFERENT A LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP - ERSEEH	11	DANS TOUT LE DEPARTEMENT	0911731M
IEN ECOLE INCLUSIVE	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS DEPARTEMENTAL	1	CLG CLAUDINE HERMANN	0911722C 2487J
IEN ECOLE INCLUSIVE	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS DEPARTEMENTAL	1	CLG LA NACELLE CORBEIL ESSONNES	0911443Z
IEN ECOLE INCLUSIVE	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS DEPARTEMENTAL	1	CLG LES SABLONS VIRY CHATILLON	0912234J
IEN ECOLE INCLUSIVE	COORDONNATEUR DES PARCOURS DE RACCROCHAGE SCOLAIRE	1	ANNEXE PEDAGOGIQUE LYCEE ROSA ROSA PARKS CLINIQUE FSEF VARENNES-JARCY	0910876H
IEN ETAMPES	ENSEIGNANT D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS ET D'UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE - UPE2A/UPS	1	E.E.PU LE PETIT NICE ANGERVILLE	0910120L
IEN ETAMPES	DIRECTION REP DECHARGE 100%	1	E.E.PU JACQUES PREVERT ETAMPES	0911592L
IEN EVRY	DIRECTION REP DECHARGE 100%	1	E.E.PU LES COQUIBUS EVRY COURCOURONNES	0911831W
IEN EVRY	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	E.M.PU G LAPIERRE EVRY COURCOURONNES /CLG ELUARD EVRY-COURCOURONNES	0911881A
IEN EVRY II NUMERIQUE	ENSEIGNANT REFERENT POUR LES USAGES DU NUMERIQUE	1	IEN EVRY II NUMERIQUE (1ER DEGRE) 110 PLACE DE L'AGORA EVRY COURCOURONNES	0912357T
IEN GRIGNY	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME - U2EA	1	E.E.PU AIME CESAIRE GRIGNY	0912279H

IEN LES ULIS	ENSEIGNANT D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS ET D'UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE - UPE2A/UPS	1	E.E.PU LES MILLEPERTUIS LES ULIS	0911591K
IEN MASSY	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME - U2EA	1	E.P.PU ROUX TENON MASSY	0911074Y
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU MONTAGNE DES GLAISES - SIMONE CORBEIL ESSONNES	0911605A
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU LA FONTAINE EVRY COURCOURONNES	0911212Y
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.P.PU VINCENT VAN GOGH EVRY COURCOURONNES	0911950A
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU BELIER - CERF GRIGNY	0911066P
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU A. DAUDET EPINAY SOUS SENART	091058F
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU BRASSENS EPINAY SOUS SENART	0910874F
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU LA PETIT SIRENE GRIGNY	0911469C
IEN MISSION MATERNELLE	ENSEIGNANT EXERCANT DANS UN DISPOSITIF D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS OU DANS UNE CLASSE PASSERELLE -MTA	1	E.M.PU ROBERT DESNOS FLEURY MEROGIS	0911498j
IEN STE GENEVIEVE DES BOIS	ENSEIGNANT D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS ET D'UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE - UPE2A/UPS	0,5	E.E.PU FREDERIC JOLIOT-CURIE FLEURY MEROGIS	0911195E
IEN STE GENEVIEVE DES BOIS	DIRECTION REP DECHARGE 100%	1	E.M.PU JEAN MACE STE GENEVIEVE DES BOIS	0910567X
IEN STE GENEVIEVE DES BOIS	ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME - U2EA	1	E.P.PU MARCEL CACHIN STE GENEVIEVE DES BOIS	0910468P

IEN STE GENEVIEVE DES BOIS	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP	0,5	CLG JEAN MACE GENEVIEVE DES BOIS	0910678T
IEN STE GENEVIEVE DES BOIS	COORDONNATEUR DES REP+ ET DES REP ET CITE EDUCATIVE STE GENEVIEVE DES BOIS, FLEURY, ST MICHEL	0,5	CITE EDUCATIVE SGBD,FLEURY, ST MICHEL	0910568Y
IEN VIRY	DIRECTION REP DECHARGE 100%	1	E.E.PU L ERABLE VIRY CHATILLON	0910801B